

Traçabilité des prestations de conseil

1. Objet et domaine d'application

Cette fiche d'instruction décrit comment tracer les prestations de conseils qu'effectuent les biologistes à l'attention des clients et partenaires du laboratoire : patients, médecins prescripteurs, infirmières

2. Documents associés

MU-PO-PG-001 Procédure de rendu des résultats

3. Responsabilité

Le biologiste qui valide les résultats d'un dossier, fournit au médecin prescripteur des prestations de conseils. Il en assure la traçabilité sur le SIL.

Pour toutes les prestations de conseil qui ne sont pas liées à un dossier patient, elles sont tracées dans le logiciel qualité du laboratoire par un biologiste.

4. Déroulement de l'activité

4.1. Prestation de conseils pour le médecin prescripteur et pour le patient dans le cadre du suivi d'un dossier enregistré sur le SIL

Après avoir réalisé une prestation de conseils au prescripteur ou au patient, le biologiste ajoute un Évènement Indésirable (code PRESTA) où il décrit la nature de la prestation.

Les bibliographies de référence pour les principales prestations de conseil sont disponibles sur chaque document sur KaliLab : Commentaires interprétatifs et conduite à tenir en cas de sérologie positive.

4.2. Prestation de conseils ne rentrant pas dans le cadre du suivi d'un dossier enregistré sur le SIL

Le biologiste ayant réalisé sa prestation en fait une synthèse dont la trace est conservée sur le logiciel qualité du laboratoire en "rendez-vous"

4.3. Rétro-information

Lors des revues de direction, le RQ fait une synthèse de l'ensemble des prestations réalisées.

4.4. Ajout et /ou modification des prescriptions

Dans le cadre des prestations de conseil, le biologiste peut modifier une prescription en ajoutant ou modifiant un examen pour répondre au contexte clinique.

Pour certaines analyses, des modifications sont automatiques :

Exemples :

Fer → Ferritine et si anomalie → CST (coefficient de saturation) Voir HAS 2011

Amylase → Lipase Voir nomenclature

4.5. Participation à des réunions médicales (CME, CLIN)

Le biologiste participe à certaines réunions médicales au sein des établissements de soins. Des bilans BMR sont présentés lors de ces réunions et les résultats du laboratoire sont exploités pour les EPP (évaluations des pratiques professionnelles).

MAJ VERSION ELECTRONIQUE